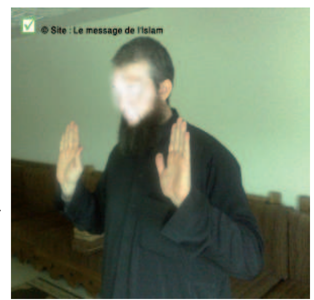
Description de la prière rituelle

du Cheikh Dr Abdullah ibn Ali Ar-Rakbane

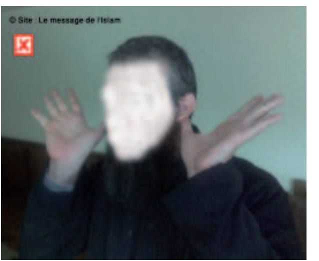
La louange appartient à Allah, Seigneur de l'Univers. Que la paix et les bénédictions soient sur le plus noble des Prophètes et Messagers, notre Prophète Muhammad, sur sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux ; la louange appartient à Allah, Seigneur de l'Univers ; que la paix et les bénédictions soient sur le plus noble des Prophètes et Messagers, notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui le suivent jusqu'au jour de la Rétribution.



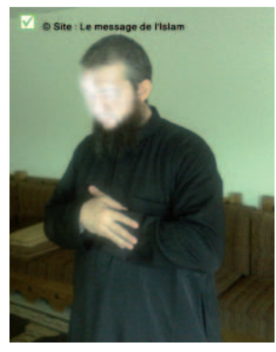


Lorsque la pureté de l'individu est assurée, par l'eau, ou par la poussière quand on ne peut pas utiliser l'eau, on se tourne dans la direction de la qibla ; il faut s'assurer de la direction vers laquelle on se tourne si l'on se trouve dans un endroit où il est possible de se tromper ; On doit vérifier et demander à ceux qui connaissent les directions, afin que son orientation soit sûre.



Ensuite, on prononce le Takbiratoul Ihram en ces termes : Allahou Akbar ; ce qui veut dire : Allah est le plus grand. En prononçant cela, on élève ses deux mains au niveau de ses épaules ou de ses oreilles ;

ensuite, on lit une des invocations du début de la prière rituelle rapportées du Messager d'Allah parmi lesquelles « Gloire et pureté à Toi, Ô Allah, que Ta grandeur soit exaltée, il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi »



On peut aussi dire « Ô Allah, éloigne entre moi et mes péchés comme Tu as éloigné entre le Levant et le Couchant ; Ô Allah, lave moi avec de l'eau, de la neige et de la grêle ; Ô Allah, purifie moi de mes péchés comme on purifie l'habit blanc de la saleté ».

On peut également dire « Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre ; et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés. En vérité, ma Salat, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre ».

Il est préférable que le musulman diversifie les invocations d'ouverture de la prière ; ainsi, on lit parfois la première invocation, parfois la deuxième et parfois la troisième. Parce que cela est rapporté du Prophète ﷺ et se trouve dans des textes authentiques.





Ensuite, on lit la Fatiha ; la lecture de la Fatiha est l'un des piliers de la prière rituelle ; une prière n'est pas valide sans la lecture de la Fatiha ; celui qui ne sait pas bien lire la Fatiha doit l'apprendre ; si après avoir fourni de grands efforts on ne peut toujours pas bien la lire, on la lit comme on peut. Après la lecture de la Fatiha, on récite ce qui nous est possible du Qur'an, précisément dans les deux rakaats de la prière du matin, et dans les deux premières rakaats des prières de midi (Dzouhr), de l'après-midi (Asr), du coucher du soleil (Maghreb) et de la tombée de la nuit (Icha) ; et on se limite à la lecture de la Fatiha dans les deux dernières rakaats des prières de midi, de l'après-midi et de la tombée de la nuit ainsi que dans la troisième rakaat de la prière du coucher du soleil. S'il arrive quelques fois, qu'on lise une sourate dans ces dernières rakaats, cela est une bonne chose.







Ensuite, on dit : « Allahou Akbar » en s'inclinant et en élevant ses mains au moment de prononcer le Takbir (Allahou Akbar) et dit dans la position inclinée « Gloire à mon Seigneur, le Majestueux ». Il est valable de dire cela une fois ; toutefois, il est méritoire que le musulman répète cela trois, cinq, sept ou dix fois, et on fait l'éloge d'Allah en prononcant les paroles qui Lui conviennent pendant l'inclinaison. On peut dire par exemple « Le Très Sanctifié, le Très Saint, Seigneur des Anges et de l'Esprit » ; on nivelle son dos pendant son inclinaison et maintient sa tête dans la même ligne que son dos ; ainsi, on ne la relève pas et ne la rabaisse pas.





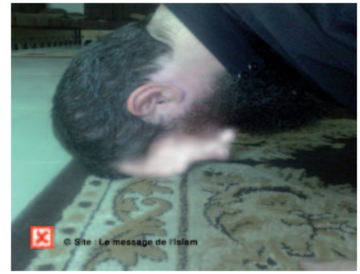
Ensuite, on se relève de l'inclinaison en disant « Qu'Allah entende celui qui Le loue », en élevant ses mains au niveau de ses épaules ou au niveau de ses oreilles ; c'est à nous de faire le choix. Ensuite, on dit « Notre Seigneur, à Toi la louange » ; ceci est une obligation. Puis, on dit « Une louange bonne et bénie remplissant les cieux et la terre, ce qu'il y a entre eux et tout ce que Tu veux après cela. Le plus digne d'être loué et glorifié, ce que l'esclave a dit de plus vrai, et tous, nous sommes Tes esclaves. Ô Allah, il n'y a personne pour empêcher ce que Tu donnes et il n'y a personne pour donner ce que Tu refuses ; et la richesse n'aide pas le riche auprès de Toi ».

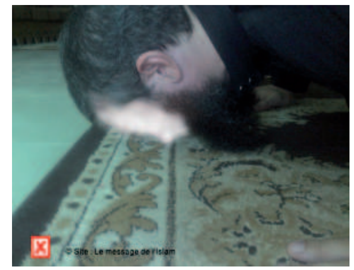






Ensuite, on se prosterne en disant : « Allahou Akbar » et pendant qu'on est prosterné, on dit : « Gloire à mon Seigneur, le Très Haut ». On est obligé de dire cela au moins une fois ; Si on le dit trois, cinq, sept ou dix fois, cela est mieux. Il est méritoire de faire beaucoup d'invocations pendant qu'on est prosterné, demandant ce qu'on désire parmi les biens de ce monde et de l'au-delà. Cette prosternation doit se faire sur sept parties du corps (mot à mot : sept os) : le front et le nez, les deux mains, les deux genoux et les bouts des deux pieds.



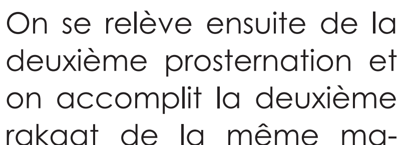


Puis, on se relève de sa prosternation en disant : « Allahou Akbar », ensuite on dit « Seigneur, pardonne-moi » ; dire cela une seule fois est suffisant ; et si on répète cela trois fois, cela est préférable. Dans sa position assise entre les deux prosternations, on invoque Allah, lui demandant ce qu'on désire.



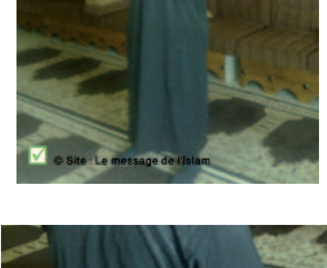


Ensuite, on se prosterne une deuxième fois et on dit la même chose qu'au cours de la première prosternation.





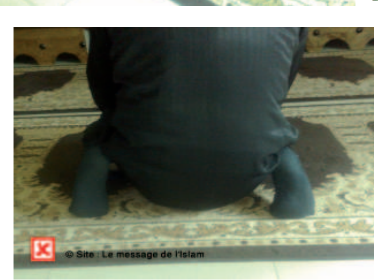
On se relève ensuite de la deuxième prosternation et on accomplit la deuxième rakaat de la même manière que la première, sauf que dans la deuxième rakaat, ce qu'on lit après la Fatiha, est moins long que ce qu'on a lu dans la première rakaat ; dans cette deuxième rakaat, on accomplit pendant l'inclinaison, sa station debout après l'inclinaison et sa prosternation exactement ce qu'il a accomplit au cours de la première rakaat.



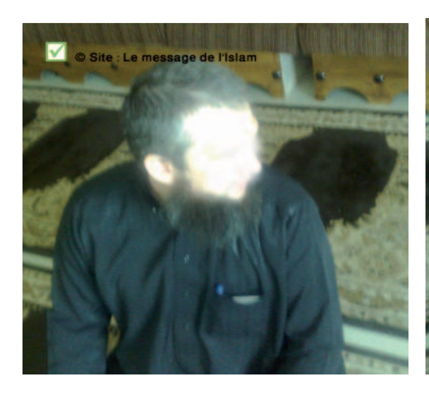
Après la deuxième rakaat, on s'assoit pour lire le Tachahoud. On étale son pied gauche sur lequel on s'assoit, plante son pied droit à sa droite et met ses deux mains sur ses deux cuisses tout en refermant son auriculaire et son annulaire, en formant un anneau avec le pouce et le majeur et en pointant droit l'index et en particulier pendant qu'on fait l'invocation. Dans le deuxième Tachahoud, on ajoute « Ô Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad comme Tu as prié sur Ibrahim et sur la famille d'Ibrahim, Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux. Bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni la famille d'Ibrahim ; Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux.» « Ô Allah, je cherche Ta protection contre le supplice de la Géhenne, contre le châtiment de la tombe, contre l'épreuve de la vie et de la mort et contre la tentation de l'Antéchrist ; ô Allah ! Accorde moi belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-moi du châtiment du Feu ! ». La prière sur le Prophète ﷺ pendant le deuxième Tachahoud est un des piliers de la prière rituelle, et les invocations qui viennent après cela sont méritoires et non obligatoires.

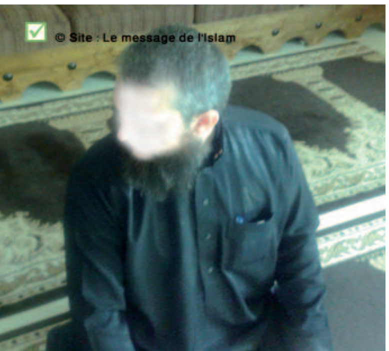












Ensuite, on prononce le salut final à notre droite en disant « Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur vous » et à sa gauche de la même manière, en tournant sa tête vers la droite et vers la gauche.

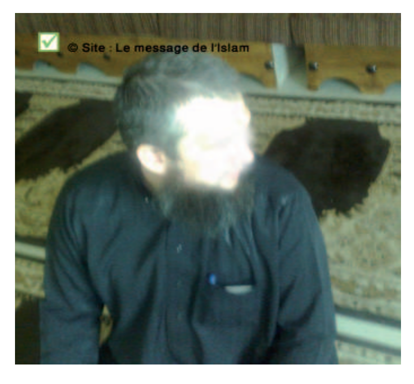


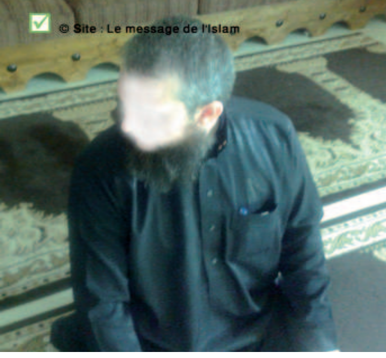
Si la prière comporte trois rakaats comme celle du coucher du soleil ou quatre rakaats comme celles de midi, de l'après-midi et de la tombée de la nuit, on se lève après le premier Tachahoud et on accomplit deux rakaats dans les prières de quatre rakaats ou une rakaat dans la prière de trois rakaats. Dans ces dernières rakaats, on lit la Fatiha et on se limite à cela. Si par fois on ajoute à cela une sourate, c'est une bonne chose.

Après avoir accompli les deux dernières rakaats de la prière de quatre rakaats ou la dernière rakaat de la prière de trois rakaats, on s'assoit pour le dernier Tachahoud, on récite la même chose que lors du premier Tachahoud et on ajoute à cela : « Ô Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad comme Tu as prié sur Ibrahim et sur la famille d'Ibrahim, Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux. Bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni la famille d'Ibrahim ; Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux.» « Ô Allah, je cherche Ta protection contre le supplice de la Géhenne, contre le châtiment de la tombe, contre l'épreuve de la vie et de la mort et contre la tentation de l'Antéchrist ; ô Allah ! Accorde moi belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-moi du châtiment du Feu ! »









Ensuite, on prononce le salut final à sa droite en disant « Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur vous » et à sa gauche de la même manière, en tournant sa tête vers la droite lors du premier salut et vers la gauche lors du deuxième. Après avoir fait le salut final, on implore le pardon d'Allah en disant « je demande pardon à Allah » (trois fois). Ensuite, on dit « Ô Allah, Tu es la paix, de Toi vient la paix, toute gloire à Toi, ô le Plein de Majesté et de Munificence ».

Puis on dit « Il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah seul sans aucun associé ; nous Lui vouons un culte exclusif, quelque répulsion qu'en aient les mécréants ; il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, et nous n'adorons que Lui ; à Lui la grâce, à Lui la louange, à Lui les bienfaits, à Lui la bonne éloge ; il n'y point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et il n'y a de force, ni de puissance qu'en Allah. Ô Allah, personne ne peut empêcher ce que Tu as donné et personne ne peut donner ce que Tu as refusé et la richesse n'aide pas le riche auprès de Toi ».

Ensuite on dit « Il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah uniquement, Il n'a aucun associé, à Lui la royauté et à Lui la louange et Il est omnipotent ». On dit cela trois fois après les prières de midi, de l'après-midi et de la tombée de la nuit, et on répète cela dix fois après les prières du coucher du soleil et de l'aube.

Ensuite, on glorifie Allah trente trois fois en disant « Gloire à Allah », on loue Allah trente trois fois en disant « Louange à Allah » et on proclame la grandeur d'Allah trente trois fois en disant « Allah est le plus grand » ; puis, on complète à cent en disant « Il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah L'unique, Il n'a aucun associé, à Lui la royauté et à Lui la louange et Il est omnipotent

» Ensuite, on lit le verset du Trône : ﴾ Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même “al-Qayyum”. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n’embrassent que ce qu’Il veut. Son Trône “Kursiy” déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand. ﴿ Ensuite, on lit : ﴾ Dis, Il est Allah, Unique ﴿ (c’est-à-dire la sourate 112) ; ﴾ Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur de l’aube naissante ﴿ (c’est-à-dire la sourate 113) ; ﴾ Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes ﴿ (c’est-à-dire la sourate 114) ; on lit cela une fois après les prières de midi, de l’après midi et de la tombée de la nuit ; et on lit chacune de ces trois sourates trois fois après la prière du coucher du soleil et la prière de l’aube ; et on dit après la prière du coucher du soleil et après la prière de l’aube : « Seigneur, protège moi de l’Enfer » et répète cela sept fois.

La prière rituelle est un des piliers de l’Islam et toute personne doit reconnaître son obligation et doit également l’accomplir à son heure ; elle est obligatoire au pubère qui jouit de sa raison, qu’il s’agisse d’un homme ou d’une femme. Le pubère est celui qui a atteint quinze ans révolus ou qui présente l’un des signes de la puberté comme l’apparition des poils du pubis et l’éjaculation ; la femme a un autre signe de la puberté qui est la menstruation : il s’agit du cycle menstruel qui est une particularité de la femme ; de même, si une femme devient grosse, elle a le statut de la femme pubère ; parce que sa grossesse ne peut avoir lieu qu’après l’éjaculation.

Que la paix et les bénédictions d’Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui le suivent jusqu’au Jour de la Rétribution.